

UN ENGAGEMENT COMMUN A CONCRETISER PAR DELIBERATION

Il incombe maintenant aux maires du territoire des Maures d'affirmer leur décision de mettre en œuvre de nouvelles formes d'aménagement du territoire, dans une perspective de qualité et de durabilité, en faisant **délibérer votre conseil municipal autour de ce projet**.

QUELLE STRUCTURE PORTEUSE POUR DEMAIN ?

Faire vivre la Charte Forestière de Territoire c'est lui donner les moyens d'exister dans l'ensemble de ses dimensions politiques, stratégiques et opérationnelles.

Actuellement, aucune structure ne regroupe les 30 communes du Massif des Maures et à terme, l'Association des Communes Forestières du Var, du fait de son envergure départementale et de son statut, manque de légitimité pour porter ce projet.

Au regard de la C.F.T., une structure porteuse, ayant une identité juridique propre, réaliserait sur le territoire des missions :

- de concertation
- de coordination et d'animation
- de suivi-évaluation des projets et actions
- de collecte et diffusion
- de propositions
- d'incitation et de soutien technique et financier
- de contractualisation avec les différents partenaires
- de représentation et relation
- de veille

De plus, elle assurerait une légitimité politique (gouvernance locale) au regard de l'ensemble des partenaires ainsi que des fonctions décisionnelles.

Pour remplir l'ensemble de ces missions et afin de ne rien présager de l'avenir, la création d'un **Syndicat Mixte**, regroupant les communes, les intercommunalités, le Conseil général du Var et la Région P.A.C.A. nous apparaît comme la plus opportune.

En 2009, pour que chacun puisse se positionner clairement, une concertation sera menée autour de cette proposition, dans l'objectif de préciser son intérêt, de définir ses statuts et d'en évaluer les coûts.

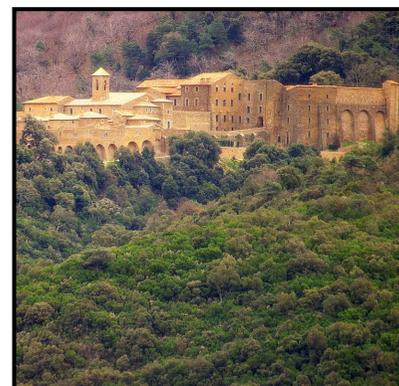
*Une Charte pour développer le territoire
Un Syndicat Mixte pour animer la Charte*



COMMUNES FORESTIÈRES du Var

LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU MASSIF DES MAURES

Entre Plaine, Massif et Littoral



Credit photos : Patrick MORAND – www.patmo.net

L'engagement de tous !

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU VAR

Bureaux : Pôle Forêt Coeur du Var • Quartier Précoumin
Route de Toulon • 83340 LE LUC EN PROVENCE
Tél 04 94 99 17 24 • Fax 04 94 47 44 10 • cofor83@ofme.org
Siège social : Hôtel de Ville • 83680 LA GARDE-FREINET



Ce papier est issu
d'une forêt gérée
durablement.



Provence-Alpes-Côte d'Azur



LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Le Massif des Maures présente un potentiel extraordinaire, qu'il s'agisse de la forêt, des patrimoines naturels et culturels, des paysages et des savoir-faire traditionnels.

Fruit d'une volonté politique, la Charte Forestière de Territoire constitue un authentique et ambitieux projet d'aménagement et de développement durable afin d'affirmer la renaissance du Massif en tant que lieu de vie et d'activités.

Elle permet de relier les acteurs par des actions fédératrices et d'intérêt général insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel.

De ce fait, elle permet aux décideurs de posséder une réflexion partagée en terme de politique forestière et forme un cadre privilégié d'aides publiques spécifiques.

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le massif des Maures constitue une entité particulière et emblématique qui concerne 30 communes (159 000 ha) et comprend :

- Le massif des Maures sensu stricto
- La dépression permienne
- Les îles d'Hyères

Les coteaux calcaires, situés au nord de la RDN 7, sont exclus du périmètre.



UNE DEMARCHE CONCERTEE

Plus de 80 acteurs locaux ont accompagné la genèse de la Charte (élus, institutions, propriétaires et techniciens forestiers, acteurs des secteurs agricole et touristique...) en participant activement durant les 3 phases d'élaborations :

- 1 Etat des lieux / Diagnostic (2002)
- 2 Orientations et stratégies forestières (2003)
- 3 Programme d'actions (2004 – 2005)

DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES

La Charte souhaite affirmer les valeurs identitaires du Massif des Maures par différentes orientations qui consistent à développer des activités économiques, des actions de protection et de valorisation durable selon des choix fondamentaux qui ont été déclinés en 6 thématiques :

- Coordination pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie
- Organisation des activités de loisirs culturelles en forêt
- Protection patrimoniale et relation avec les usagers
- Maîtrise du développement de l'habitat
- Appui, suivi et évaluation des projets pilotes
- Animation et communication

DES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

Au total, 29 actions ont d'ores et déjà été identifiées et font l'objet de fiches de descriptions détaillées (précisant le porteur, le contexte, l'objectif et le contenu de l'action, les partenaires et publics concernés, le calendrier, les indicateurs et outils d'évaluation, ainsi que les moyens nécessaire à leur réalisation).

En voici quelques exemples :

- Aide à l'instruction des dossiers de demande de permis de construire pour des habitations et des bâtiments agricoles
- Appui à l'habitat pastoral dans les Maures
- Validation et pérennisation de la mise en œuvre d'axes stratégiques majeurs pour la DFCI à l'échelle du massif
- Définition du statut juridique des pistes DFCI et prise de servitude pour garantir la pérennité des axes stratégiques majeurs
- Création d'un Centre d'Information et d'Interprétation du massif des Maures
- Mise en place d'une signalétique touristique cohérente à l'échelle du massif
- Encadrement et développement des activités de loisirs
- Projet pilote d'une coupure verte
- Rédaction des règles de bonne conduite et mise en œuvre dans le cadre de l'exercice de la chasse
- Développement d'actions de garderie, surveillance généralisée du massif
- Appui à la mise en place de filière forêt-bois
- Aide spécifique à la rédaction et la mise en œuvre des documents de gestion forestière
- Animation d'un projet de réhabilitation des châtaigneraies

De part leur caractère pilote, certaines actions sont déjà mises en œuvre ou initiées :

- Création d'une plateforme bois-énergie et d'un parc à bois
- Projet pilote de remise en valeur et gestion d'une suberaie modèle
- Projet pilote de restauration des écosystèmes après incendie
- ...

Afin de répondre du mieux possible aux besoins du territoire, la Charte n'est pas un cadre rigide mais un document évolutif. De ce fait, la liste des actions à mettre en œuvre est amenée à évoluer dans le temps (exemple : Natura 2000).